

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SSTIB

LILLE

Service de santé au Travail Inter-Banques

2025

Service de
santé inter-
banques



SOMMAIRE

AXE 1 : LE SERVICE ... 03

NOS CHIFFRES CLÉS
NOTRE EQUIPE

AXE 2 : SUIVI ... 06 **INDIVIDUEL EN SANTE TRAVAIL**

RÉPARTITION PAR TYPE DE VISITE
EXAMENS REALISES
ORIENTATIONS
PRECONISATIONS

AXE 3 : PRÉVENTION DE LA ... 10 **DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE**

AXE 4 : PRÉVENTION DES ... 13 **RISQUES PROFESSIONNELS**

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX
TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES
SÉDENTARITÉ

AXE 5 : BILAN ET PROJECTION ... 21

AXE 1 : NOS CHIFFRES CLES



**8589 salariés suivis
au 31/12/2025**



59 adhérents



**5177 visites effectuées
par l'équipe médicale**



**4044 examens
complémentaires**

NOTRE ÉQUIPE



4 Médecins du travail



3 infirmiers Santé travail



2 infirmiers d'entreprise



1 Conseillère en
prévention



1 Secrétaire
médicale



1 Chargée de
mission Qualité



1 Ergonome
Psychologue du travail



1 Directeur

Un site internet repensé pour un accès facilité à l'information

Souhaitant rendre ses missions plus claires et accessibles, le SSTIB œuvre pour permettre à ses adhérents de bénéficier pleinement de ses services.

Dans cette optique, son site internet a été entièrement repensé afin de mieux répondre aux besoins des employeurs, des salariés, des représentants du personnel. L'offre socle proposée ainsi que le projet de service y est consultable.

Il propose désormais des espaces dédiés à chaque public, ainsi que des contenus régulièrement mis à jour sur les thématiques liées à la santé au travail.



les espaces connectés

Ce dispositif permet au SSTIB de gagner en réactivité et vient compléter efficacement les canaux de communication traditionnels tels que le téléphone ou la messagerie.

Dans une démarche de modernisation et de proximité, le SSTIB met à disposition de ses adhérents un espace en ligne sécurisé.

Cet outil leur offre la possibilité de piloter en toute autonomie leurs actions de prévention et de gestion du suivi de la santé au travail au sein de leur entreprise.

Parmi ses principales fonctionnalités figurent la déclaration des effectifs, la prise de rendez-vous de visites médicales ainsi que le suivi des actions réalisées en milieu professionnel.

Le salarié a également son propre espace connecté sécurisé et confidentiel. Il peut :

> Recevoir sa convocation à la visite de prévention et les notifications de rappel par sms

> Accéder aux éléments consultables de son dossier individuel de santé au travail et bien-sûr communiquer directement avec le service de santé au travail

AXE 2 : SUIVI INDIVIDUEL DE SANTÉ AU TRAVAIL

5 055 visites réalisées
par les médecins du travail et les infirmiers



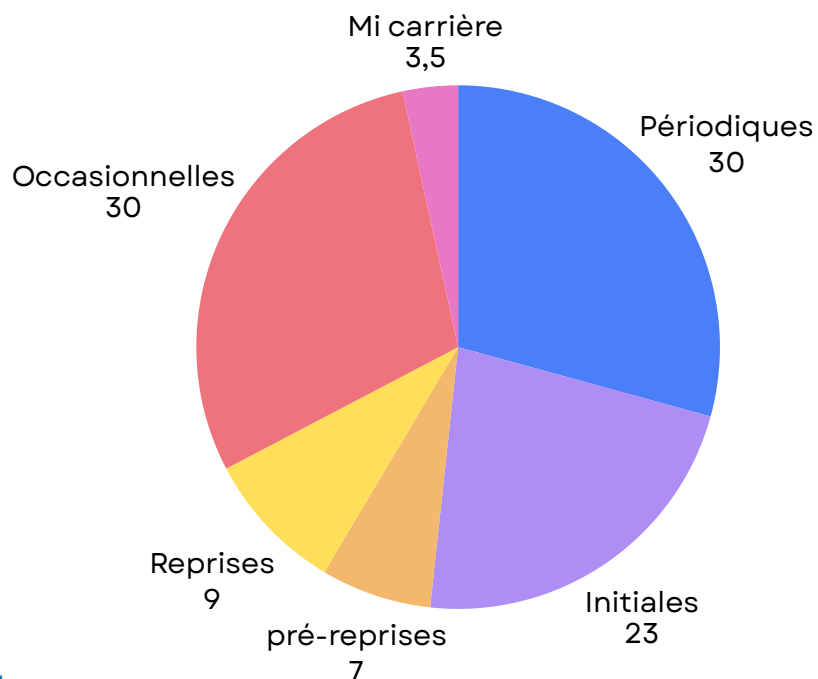
2842 visites réalisées
par les médecins du travail



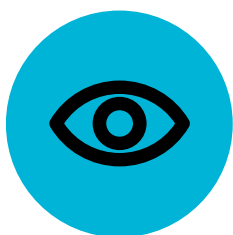
2335 visites réalisées
par les infirmiers

45 % des visites
réalisées par les
infirmiers

Dans le cadre du suivi de santé, nos équipes réalisent différentes visites d'information et de prévention, des examens médicaux, ainsi que d'autres types de visites médicales (de reprise, de pré-reprise, à la demande, de mi-carrière ...)



LES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES RÉALISÉS



2599

examens de
la vision



1311

Audiométries
tonales



29

Analyses
urinaires et
sanguines



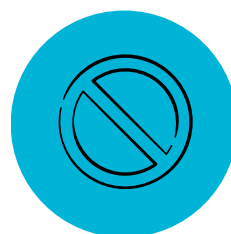
18

Entretiens
tabac



22

Entretiens
diététiques



29

Dépistages des
conduites
addictives

LES ORIENTATIONS

DES SUIVIS MÉDICAUX

DES ACCOMPAGNEMENTS DE PARCOURS

87

Médecine
Générale

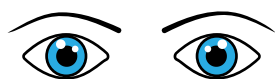


44

Santé
psychique

368

Ophtalmologie



191

dans le cadre de
la PDP :
Assistant social,
MDPH, CPDP...

68

ORL



4

Addictologie

7

Cardiologie



Préconisations d'aménagement du poste de travail et inaptitudes

1186

Nombre d'aménagements de poste préconisés en 2025

23

Nombre d'avis d'inaptitude déclarées en 2025



AXE 3 : PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

Le SSTIB est activement engagé dans les actions favorisant le maintien en emploi

*Les outils de prévention
pour faciliter
le retour à l'emploi*

1891

**Visites dans le cadre du
maintien en emploi**



271

**Actions ou orientations dans le
cadre de la PDP**

Les principaux **objectifs** visés sont les suivants :

- Faciliter le maintien dans l'emploi et l'intégration dans l'entreprise, de salariés confrontés à une pathologie grave et/ou à un risque d'inaptitude
- Prévenir la désadaptation au travail et préserver la santé
- Faciliter le maintien dans l'emploi par une co-action au poste de travail
- Promotion des actions du réseau régional (PRST / ISTNF)

L'équipe médicale du SSTIB travaillent avec les acteurs du maintien en emploi (CPAM, organismes autour du handicap)



LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le maintien dans l'emploi (ou Prévention de la Désinsertion Professionnelle) vise à anticiper ou résoudre les difficultés d'un salarié à conserver son poste pour des raisons de santé.

L'employeur a une obligation de moyens. Anticiper un risque d'inaptitude est essentiel et nécessite l'implication conjointe de l'employeur et du salarié.

Pour l'entreprise : un levier de performance – conserver les compétences, réduire le turn-over et limiter les coûts.

Pour le salarié : préserver une activité professionnelle compatible avec son état de santé.

QUI PEUT CONTACTER CETTE CELLULE ?

La saisine de la cellule peut être faite par :

- Le salarié lui-même
- Les employeurs
- Les acteurs du maintien dans l'emploi



COMMENT CONTACTER LA CELLULE ?

Envoyer votre demande à l'adresse suivante : Cellule-pdp@sstibille.fr

Ou en cliquant sur l'onglet contact de notre site internet.

Si vous rencontrez des difficultés, appelez au 03.20.00.14.00

La cellule PDP su SSTIB est composée de la façon suivante :

- Un **médecin** du travail référent
- Une **infirmière** en santé au travail référente
- Un **ergonome** et **psychologue** du travail
- Une **assistante** administrative
- Une **chargée** de mission

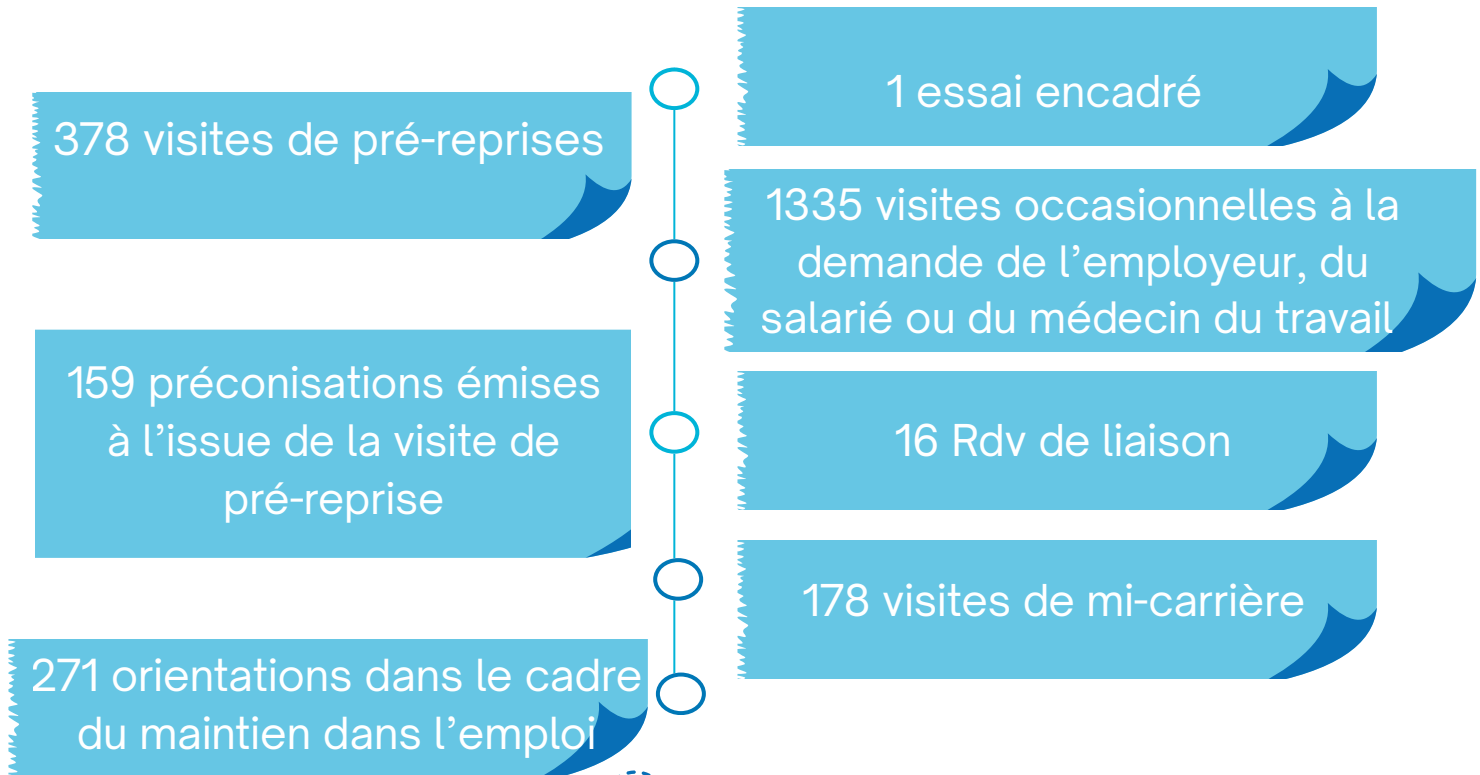
Cette cellule fonctionne aussi avec l'aide des partenaires suivants :

Service social des entreprises, Assistant social de la **CARSAT, MISSION HANDICAP** des entreprises, **CAP EMPLOI** ...

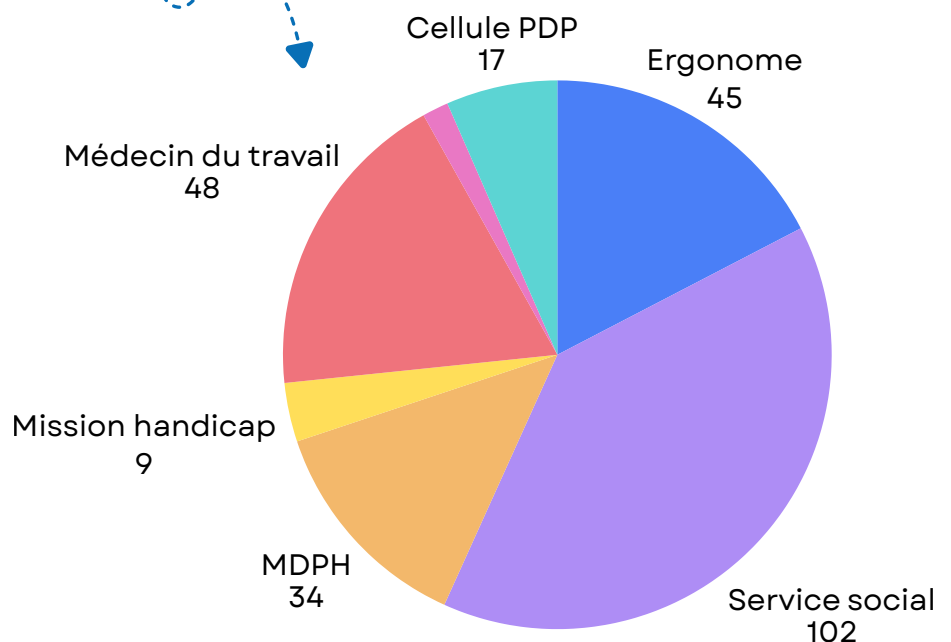
La cellule PDP du SSTIB

Depuis la loi du 02/08/2021, chaque SPST dispose d'une cellule PDP mobilisable par l'entreprise, le salarié, un partenaire, en interne ou en externe.

Plusieurs actions ont été menées en 2025 :



Nombre d'orientations



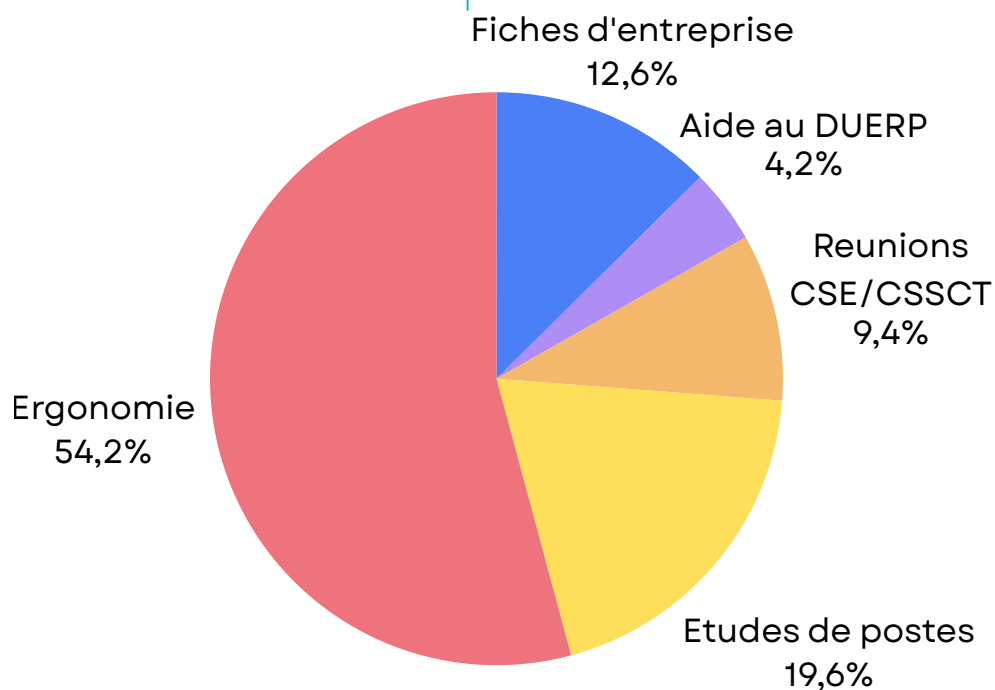
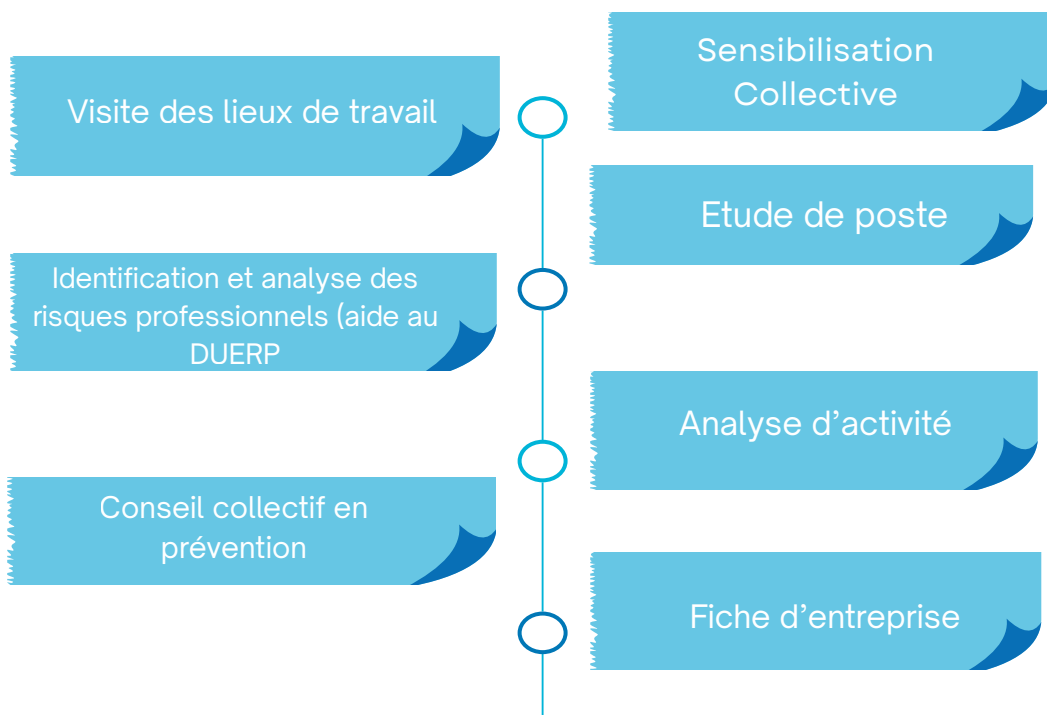
La téléconsultation est disponible pour renforcer le suivi des collaborateurs.

AXES 4 : PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Les actions en milieu de travail sont menées par l'équipe pluridisciplinaire, sous la conduite du médecin du travail et/ou dans le cadre des objectifs fixés par le projet de service

Plusieurs actions peuvent être menées :



LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX



QUE SONT LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX ?

Risques pour la santé mentale, physique et sociale liés à l'organisation du travail, aux conditions d'emploi et aux relations sociales professionnelles.



L'**enjeu** est de développer et promouvoir les solutions d'accompagnement, de sensibilisation et de prévention à destination des acteurs de l'entreprise pour :

ACCULTURER LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE A LA PREVENTION DES RPS

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

Les échanges permettent d'analyser le contexte et la situation.

Ainsi l'équipe pluridisciplinaire peut conseiller l'**employeur**, les **managers**, les **représentants du personnel** et les **salariés** sur les moyens de prévenir les RPS

- Lors des réunions de CSSCT et CSE
- Lors d'échanges avec l'employeur ou ses représentants
- Lors d'échanges avec les instances représentatives des salariés

LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

La mise en visibilité collective des problématiques « santé psychique et travail » à l'appui des indicateurs recueillis et des constats de terrain.



Lors des visites médicales, les médecins et infirmiers renseignent une **échelle de stress perçu et de satisfaction**, des items sur les **facteurs de protection** et de risques psycho-sociaux, un **thésaurus médical** spécifique de la santé mentale.

1 étude de poste dans un contexte RPS

7 réunions échanges avec l'employeur sur la thématiques RPS

1 gestion de crise ou alerte RPS

2 actions de sensibilisation/conseils en prévention des RPS

6 analyses d'activité

Le SSTIB dispose d'une **trame d'accompagnement suite à évènement traumatique au travail, (agressions en agence, TS, décès...)**

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES



Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont des affections qui touchent les muscles, les tendons, les nerfs et les articulations, souvent causées par des mouvements répétitifs ou des postures inconfortables.

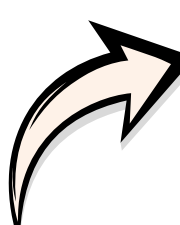
31 études de poste pour conseils et aménagement

6 Sensibilisations collectives aux bonnes postures et bons usages au poste de travail

8 Sensibilisations des nouveaux arrivants

8 suivis d'actions individuelles

Favoriser une autonomisation sur l'installation au poste en développant des interventions plus collectives afin de diminuer le recours ergonomique individuel.



**Sensibiliser chaque salarié
vu en visite médicale dans
l'année et lors des
interventions en
entreprise**

LA SEDENTARITE

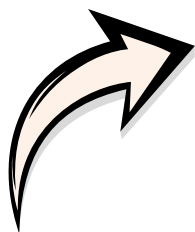


La sédentarité correspond au temps passé assis ou allongé (hors sommeil), que ce soit au travail, en déplacement ou lors des loisirs.

2 Conférences sur les risques de la sédentarité et la promotion de l'activité physique

4 Ateliers de prévention de la sédentarité avec bilan personnel, impédancemétrie, prévention des MCV

Diffusion de plaquettes conseils



Favoriser une culture du mouvement
Intégrer la mobilité dans l'organisation de travail
Intégrer la mobilité dans le quotidien des salariés

Nos actions de prévention 2025

Fiche d'entreprise		36
Conseil/aide au DUERP		12
Réunions de CSSCT/CSE		27
Etude de poste	Conseil collectif en ergonomie	1
	Etude globale du poste	1
	Pour conseil et aménagement	31
	Dans un contexte de RPS	1
	Dans le cadre d'inaptitude	23
Suivi d'aménagement et intervention technique		9
Analyse d'activité		6
Sensibilisation collective	Aux bonnes postures et bons usages au poste (TMS)	6
	Accompagnement des nouveaux arrivants	8
	Prévention des RPS	2
	Conférence de prévention de la sédentarité	2
	Atelier de prévention de la sédentarité	4
Réunion d'échange employeur	Proposition d'accompagnement des transformations et prévention des RPS	7
Gestion de crise		1

Nos actions de prévention 2025

Information collective (Diffusé à tous nos adhérents)	Sensibilisation aux fortes chaleurs sur gestes à adopter (INRS)	
Webinaire (Diffusé à tous nos adhérents)	Prévention du risque routier	
	« La sédentarité au travail, quelle prévention ? » (CARSAT, Assurance maladie, ISTNF)	
	« Santé cardio-vasculaire et RPS » (CARSAT, Assurance maladie, ISTNF)	
	« Endométriose et travail » (CoTech PRST, DREETS)	
Diffusion de conseils, accompagnement	Plaquettes, affichage, « actu du mois, espace connecté, campagne vaccinale	
Santé publique au travail	Prévention des risques cardio-vasculaires	2
	Forum de prévention des addictions	1



La certification du SSTIB

La **SPEC 2217** est un référentiel de certification destiné aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Elle a été rendue obligatoire par la loi du 2 août 2021 afin de garantir :

- » la qualité des services rendus
- » la conformité réglementaire
- » une amélioration continue des pratiques

Elle couvre les 3 missions principales :

- prévention des risques professionnels
- suivi de la santé des salariés
- maintien dans l'emploi

Le SSTIB a obtenu le niveau 1 en **octobre 2025**, et continue ses engagements afin de valider les 2 prochains niveaux.





NOTRE BILAN 2025

L'année 2025 a été une année charnière dans la progression du SSTIB.

Les transformations engagées en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire ont permis des évolutions concrètes et quantifiables aussi bien dans le plan du suivi individuel, que dans nos actions de prévention.

L'obtention du niveau 1 de la certification SPEC 2217 et l'organisation mise en place pour répondre à l'enjeu, a impliqué une mise à plat et une documentation rationnelle de nos pratiques, dans l'optique constante d'amélioration continue, interne et externe.

Née en 2021, la cellule PDP va intensifier ses actions dans les prochains mois, avec une traçabilité favorisée des actions et des orientations émises.

NOS PROJETS POUR LE FUTUR

Projection 2026



Pour 2026, notre priorité est de mener à bien notre démarche de certification et de fluidifier nos process.

Nous allons renforcer nos actions de prévention primaire, afin de limiter les risques professionnels et d'éviter leurs conséquences sur la santé.

Nos priorités concernent particulièrement la prévention des risques psycho-sociaux, la prévention des troubles musculosquelettiques, et la désinsertion professionnelle..

Notre projet de service sera au cœur de nos actions, avec toujours la satisfaction qui anime notre quotidien

En 2026, notre service de santé au travail s'engage dans une phase structurante de son développement, marquée par plusieurs échéances majeures.

Le renouvellement de notre **agrément** constitue un enjeu central, garantissant la continuité et la qualité de nos missions auprès des entreprises et des salariés.

Parallèlement, le **renouvellement des mandats** de nos différentes commissions permettra de renforcer la gouvernance et d'insuffler une nouvelle dynamique collective.

Enfin, la mise en œuvre de notre **contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens** viendra consolider notre partenariat, en fixant des orientations claires et des actions concrètes partagées avec la DREETS et la CARSAT.

***Merci pour
votre attention !***



Service de santé au Travail Inter-Banques